



www.fnte.cgt.fr

CTR DRH-MD

12 mai 2015



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE - 12 MAI 2015

Le Comité Technique de Réseau de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (CTR DRH-MD), dont la première séance avait eu lieu le 5 mars dernier s'est poursuivi par cette seconde séance du 12 mai, à l'Îlot Saint-Germain, de 14h30 à 17h30, sous la présidence du Directeur, le Contrôleur Général des Armées Jacques FEYTIS.

OUVERTURE DES DÉBATS

Le Directeur a rappelé qu'il s'agissait de la suite du premier CTR commencé le 5 mars qui n'avait pas permis d'épuiser les points à l'ordre du jour.

Il a évoqué les décisions du dernier Conseil de Défense. Pour la première fois depuis les opérations de maintien de l'ordre en Algérie, les effectifs du Ministère de la Défense vont légèrement augmenter. Bien sûr, comme ce qui est donné au MINDEF sera pris ailleurs, les relations interministérielles risquent d'être plus tendues dorénavant.

Par ailleurs, **l'allègement de la déflation** ne se fera pas au prorata des différentes catégories de personnels mais selon les besoins sur le terrain national, du renseignement et de la cyberdéfense. L'équilibre entre militaires et civils sera donc modifié. L'armée de terre verra aussi ses effectifs augmenter et pour cela, les autres armées seront mises à contribution.

PV DU 5 MARS

Le PV de la séance précédente a fait l'objet de quelques remarques, notamment sur le récapitulatif des décisions de fourniture d'états et d'informations de l'administration aux organisations syndicales.

L'arrêté relatif au Règlement Intérieur va être publié.

TRANSFERT DES COMPTES INDIVIDUELS RETRAITES AU SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

Il s'agit d'une obligation légale issue de la loi du 21 août 2003 réformant les retraites de la fonction publique.

Tout militaire et fonctionnaire du Ministère disposera d'un Compte Individuel Retraite (CIR) en 2015.

Sont exclus du dispositif les pensions des ouvriers de l'État, les pensions pour invalidité, les pensions militaires d'invalidité

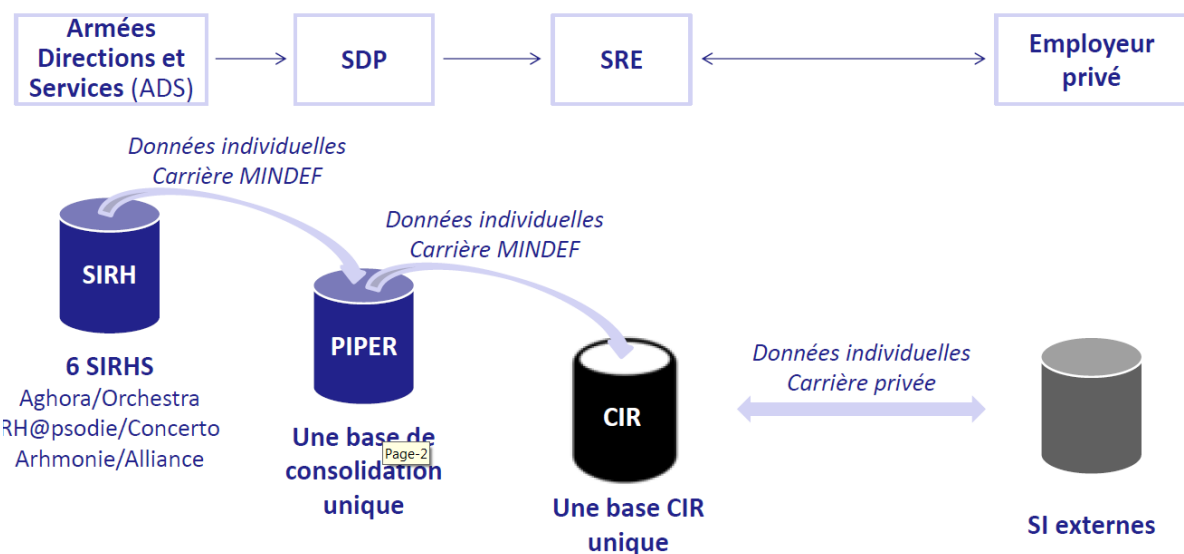
Le CIR contiendra l'ensemble des données nécessaires au Service des Retraites de l'État (SRE), opérateur interministériel unique, pour liquider les pensions des assurés.

Le CIR doit aussi permettre aux agents d'obtenir une information régulière sur leurs droits retraite via les campagnes du Droit à l'Information Retraite (DIR).

Il existe cependant des spécificités des militaires qui ne sont pas prises en compte. En effet, à 55 ans, 86 % d'entre eux sont déjà partis à la retraite. Or le Relevé Individuel de Situation (RIS) ne fait pas apparaître les bonifications et il n'est pas prévu d'estimation indicative globale (EIG) avant 55 ans !

L'adhésion du MINDEF au dispositif se fera donc en deux étapes :

1^{ère} étape : A partir du 1^{er} novembre 2015, le SRE liquidera bien la retraite sur la base du CIR mais le MINDEF a fait le choix de conserver sa relation directe avec les personnels civils et militaires. La SDP assurera la fiabilisation et la cohérence des données entre les différents SI. Pour la campagne DIR en 2015, les choix possibles sont, soit différer en 2016, comme préconisé par le SRE, pour minimiser les erreurs, soit le MINDEF effectue une campagne d'information en fin d'année avec communication à chaque agent par voie électronique, ce qui aurait l'avantage d'un test en grandeur nature avec des données en provenance de plusieurs régimes.



2^{ème} étape : À l'horizon 2018 – 2020, l'assuré déposera sa demande de départ à la retraite auprès de son gestionnaire puis la transmettra directement au SRE. La SDP n'interviendra donc plus.

CONSÉQUENCE ANNONCÉE SUR LES EFFECTIFS : -10 % (sur un total de 310 agents).

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

1) La prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD)

L'actuel dispositif de CESU Défense est remplacé au 1^{er} mai 2015 par une nouvelle prestation PSAD dont le paiement (budget de 2 millions d'euros) est confié à l'IGeSA.

Un nouveau barème avec dorénavant un plafond de quotient familial de 15 000 € a été établi.

2) L'aide à l'accueil périscolaire des enfants de 6 à 11 ans

Dans le cadre du plan ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) relatif à l'action sociale, une aide financière destinée à compenser les frais engagés par les ressortissants pour la **garde de leurs enfants, âgés de 6 à 11 ans** révolus, pendant le temps périscolaire, a été mise en place pour l'année scolaire 2014/2015. Le quotient familial du foyer doit être inférieur ou égal à 8 800 €. Le montant de l'aide est alors **de l'ordre d'une centaine d'euros, par an** ! Le paiement en est également confié à l'IGeSA.

RATTACHEMENT DE LA DNH À SD/PEP

La délégation nationale handicap (DNH) était rattachée au Service des Ressources Humaines Civiles (SRHC) de la DRH-MD. Ce service à compétence national effectue de la gestion de personnel civil. Or la DNH s'occupe aussi de personnels militaires et ne gère pas directement de personnel en situation de handicap. Par conséquent, son **intégration à la sous-direction Politique générale, Etudes et Prospectives (SD/PEP)** devrait lui assurer une meilleure visibilité ministérielle. En revanche, un point d'interrogation demeure sur la part de gestion individuelle assurée par la DNH.

La DNH est composée de 4 agents mais anime un important réseau au niveau des CMG et des GSBdD (115 relais handicap). Au 1^{er} juillet 2015, cette délégation sera colocalisée avec SD/PEP à Balard.

ÉVOLUTION DE LA FONCTION FINANCIÈRE AU SEIN DE LA DRH-MD

Les justifications avancées sont :

- d'une part la réorganisation au niveau ministériel avec l'autorité fonctionnelle renforcée Finances, assurée par la DAF,
- d'autre part, la réorganisation financière de la DRH-MD et le regroupement d'UO ainsi que ses nouvelles responsabilités en matière de T2.

Sur les 12 postes qui traitaient de finances à la DRH-MD, 7 postes seront progressivement regroupés sur Balard (nouvelle structure financière rattachée à la sous-direction du Pilotage des Ressources Humaines) et 5 postes seront supprimés.

Il s'agit d'agents de l'UO « Action sociale » et de l'UO « Pensions » situés à La Rochelle mais aussi des agents de l'UO « Formation » et de l'UO « MAR ».

CENTRE DE FORMATION AU MANAGEMENT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (CFMD) : PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le CFMD, situé à l'École Militaire, accueille à la fois des cadres civils (1/3) et militaires (2/3) du ministère mais aussi des agents d'autres ministères (plus de 1 600 auditeurs par an pour 7 000 heures de formation).

L'effectif du CFMD, centre sans formateurs, est de 11 agents.

Les objectifs du centre sont :

- d'« accroître l'employabilité des cadres du ministère »,
- et de « favoriser l'émergence d'une communauté managériale au sein du ministère ».

Le projet d'établissement se veut une sorte de COP (Contrat d'objectifs et de performance). Le CFMD fournira la liste de ses correspondants. Par ailleurs, les stages CFMD disposent depuis peu d'un code Alliance.

Notons que ce centre de formation, au-delà d'une formation spécifique et légitime des cadres, est, comme d'autres, un moule de la pensée managériale dite du « New Public Management » qui s'est traduite par des abandons massifs de missions publiques et des privatisations. L'expérimentation de techniques managériales dites « du privé » et la culture du résultat traduisent une vision économique du service public au service des grandes entreprises et de leurs actionnaires. La question de Stephen Marglin « À quoi servent les patrons ? » resterait-elle encore d'actualité ?

POINT SUR LA MANŒUVRE DE DÉMÉNAGEMENT À BALARD

SD PRH (65 personnels) s'est installée à Balard le 27 avril. Les 15 jours de retard sont dus à une indisponibilité des outils numériques de la DAF qui a donc différé le déménagement conjoint de ces deux structures qui travaillent étroitement.

Les personnels ayant nouvellement emménagé ont été étonnés de constater que les travaux sur le chantier continuent après leur installation.

SD PEP devrait suivre le 2 juillet. RSSF et FM sont prévus pour les 7 et 8 juillet.

Ensuite, il y aura une pause dans les déménagements, du 14 juillet à fin août.

La question des horaires variables est toujours en suspens.

PROCHAIN CTR

Vraisemblablement 1^{ère} quinzaine d'octobre.

Montreuil, le 13 mai 2015.



**ET SI JE ME
SYNDIQUAIS À
LA CGT ?**



Bulletin de contact

NOM : Prénom :
Adresse :
Téléphone/Courriel :
Établissement (nom et adresse) :

Bulletin à remettre à un(e) militant(e) CGT ou à envoyer à

■ **Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT** ■

263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.89.00 – Fax 01.55.82.89.01 – Email : trav-etat@cgt.fr